

FICHE GUIDE

Technique

Préconisations fédérales en cas de remontées anormales en plongée avec ordinateur

(Validation CDN du 13 octobre 2024)

Remontée rapide :

Une remontée est dite rapide dès lors qu'elle dépasse, entre 30 mètres et la surface, une vitesse supérieure à 15m/min sur une distance de 10m minimum.

Le plongeur dispose de maximum 3 minutes pour rejoindre un palier à mi-profondeur minimum où il doit y rester 5 min. Puis lors de la remontée, il doit ensuite rajouter aux éventuels paliers indiqués par son moyen de décompression 1 minute à 6m et 5 minutes à 3m.

En cas d'impossibilité de se réimmerger une mise sous oxygène et une évacuation vers un centre hyperbare est de mise.

Exemple d'une remontée rapide lors d'une plongée à 30m :

- Sans palier affiché sur le moyen de décompression -> redescendre à 15m minimum pendant 5 min, puis 1 min à 6m et 5 min à 3m
- Avec 3 min à 3m sur le moyen de décompression -> redescendre à 15m minimum pendant 5 min, puis 1 min à 6m et 8 min à 3m

«Multi-Yoyos » :

En cas de remontées multiples ils doivent, si possible, ne pas dépasser le seuil de 6m.

Il est rappelé que les recommandations de la CTN sont au maximum :

- 4 remontées de 20m
- 3 remontées de 25m ou de 30m
- 2 remontées de 40m

Interruption des paliers obligatoires :

En cas d'interruption d'un palier obligatoire, le plongeur doit se réimmerger dans les 3 min et suivre les indications du moyen de décompression utilisé en ajoutant 3 min au palier de 3m.

En cas d'impossibilité de se réimmerger :

- S'il y a signe d'un possible accident OU plus de 3min de paliers non réalisés : mise sous oxygène et déclenchement des secours
- S'il n'y a pas de signe d'un possible accident OU moins de 3min de paliers non réalisés : période d'observation de 3 heures et interdiction de nouvelle plongée pendant 24 heures. Au moindre signe pouvant évoquer un accident, déclenchement des secours